

# Des logements conçus pour toutes et tous

Opinion verbale présentée à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique sur le Règlement pour une métropole mixte



# Ex aequo

- ✧ Fondé en 1980, Ex aequo est un organisme montréalais qui se consacre à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice.
- ✧ Il promeut l'accessibilité universelle comme moyen de rendre possible l'inclusion sociale.
- ✧ Les différentes facettes de l'inclusion défendues par Ex aequo sont : le transport, la vie municipale, la santé et les services sociaux, l'habitation et l'action citoyenne.



# Logements sociaux, abordables et familiaux

## ✧ Logements sociaux:

- ✧ Relèveront d'AccèsLogis Montréal;
- ✧ 30% seront adaptables (et non universellement accessibles).

## ✧ Logements abordables et familiaux:

- ✧ Relèveront du Code de construction;
- ✧ Répondront donc qu'au standard de visitabilité.



# Données statistiques

- ✧ 1 personne sur 3 vit avec une ou des limitations (33,3% de la population) (Fournier, Godbout et Cazale, 2013, p. 37).
- ✧ Environ 1 famille québécoise sur 10 compte, parmi ses membres, une personne vivant avec une ou des limitations (parent ou enfant), (Camirand et Aubin, 2004, p. 79).



# Recommandation principale

- ✦ Ex aequo recommande que le Règlement, plutôt que d'adhérer aux normes et principes déjà en place, vise la construction de logements (sociaux, abordables ou familiaux) universellement accessibles.



# Définition de l'accessibilité universelle

- ✧ L'accessibilité universelle signifie que l'ensemble des membres de la société pourront faire « un usage identique ou similaire, autonome et simultané » de l'environnement (Société logique, s.d.).
- ✧ Dans le domaine de l'habitation, cela signifie que les logements sont pensés et construits de façon à ce que tous les membres de la société puissent y habiter et y réaliser des activités



# Considérant: (1)

- ✧ Que 33,3% de la population vit avec une ou des limitations;
- ✧ Que la construction de logements universellement accessibles assure l'inclusion de toutes et tous;
- ✧ Que ce type de logement a pour impact de diminuer les formes d'adaptation et les coûts;



# Considérant: (2)

- ✧ Que les personnes ayant une ou des limitations sont nombreuses à avoir un faible revenu ainsi qu'à vivre dans la pauvreté;
- ✧ Que seuls les logements sociaux assurent des habitations financièrement accessibles.



# Nous demandons: (1)

- ✦ Que la Ville, par son statut de métropole, vise des normes plus inclusives que celles déjà en vigueur (telles que le code du bâtiment);
- ✦ Que tout nouveau projet d'habitation lié au Règlement soit pensé et construit de façon à être universellement accessible dès le début du projet (en d'autres mots, l'accessibilité universelle doit être pensée dans les plans);



# Nous demandons: (2)

- ✧ Que les nouveaux projets d'habitation liés au Règlement s'inspirent d'outils et de ressources développés par divers groupes, et ce, afin de bien mettre en œuvre l'accessibilité universelle;
- ✧ Que le Règlement prévoit un plus grand nombre de logements sociaux, et ce, en prévoyant un minimum de 40%.



# EXAEQUO

Pour une égalité sans détour

[www.exaequo.net](http://www.exaequo.net)



[www.facebook.com/exaequo](http://www.facebook.com/exaequo)



[twitter.com/exaequo\\_](https://twitter.com/exaequo_)



514-288-3852